Questions orales

dernier saurait leur rendre la pareille, ajoutant que cela signifierait la fin de l'obsession du secret pour tout.

Voilà qu'aujourd'hui le ministre des Finances refuse de divulguer la teneur de certains documents dont son propre sous-ministre a recommandé la publication. Pourquoi le ministre refuse-t-il d'observer les lois du pays et enfreint-il la promesse faite aux Canadiens par son propre premier ministre?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous divulguerons ces documents, mais certains, qui renferment clairement des avis élaborés pour le ministre, ne seront pas communiqués. Je pense que c'est. . .

Des voix: Pourquoi?

- M. Wilson (Etobicoke-Centre): Les députés veulent savoir pourquoi. La Loi sur l'accès à l'information contient une disposition qui prévoit que les documents qui renferment des avis élaborés pour les ministres doivent être considérés confidentiels et qu'on ne doit pas les communiquer. J'ai annoncé à la Chambre que nous divulguerions les renseignements qui doivent être communiqués aux termes de la Loi sur l'accès à l'information et nous le ferons effectivement.
- M. Milliken: Monsieur le Président, dans les faits, le ministre refuse de divulguer quelque 530 pages de renseignements que ses collaborateurs ont recueillis à sa demande et qu'il prétend être des avis élaborés pour le ministre. C'est un prétexte facile pour cacher ces renseignements. À mon avis, conformément à l'engagement pris par le premier ministre devant les Canadiens, le ministre a l'obligation, pour reprendre les paroles mêmes de son premier ministre, de «mettre fin à cette obsession du secret pour tout».

Comment le ministre peut-il justifier que ses collaborateurs soient aussi évasifs? Serait-ce parce qu'il aurait induit les Canadiens en erreur pendant la campagne électorale?

- M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, la réponse est de toute évidence non. Nous avons une tradition de longue date voulant que les avis élaborés pour le ministre demeurent confidentiels en application de la Loi sur l'accès à l'information. Si ces avis ne sont pas gardés confidentiels, le ministre n'en recevra plus de ses collaborateurs. De toute évidence, il est dans l'intérêt du gouvernement parlementaire que ces avis qui, manifestement, émanent du sous-ministre, du ministère, continuent de parvenir au ministre.
- M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, c'est incroyable. Le ministère des

Finances a pris cinq jour pour rassembler les documents que lui avait demandés *The Ottawa Citizen*. Et quatrevingt-dix-sept jours plus tard, le ministre des Finances intervient à la Chambre pour nous dire qu'il a fallu un peu de temps pour rassembler ces renseignements.

Je demande au ministre de s'expliquer. Ne serait-ce pas parce que la divulgation de ces documents montrera que le premier ministre et le ministre des Finances ont bel et bien trompé les Canadiens au cours des dernières élections?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Non, monsieur le Président, ce n'est pas la raison. Nous avons démontré que le gouvernement et chacun de ses ministères ont respecté la Loi sur l'accès dans le cadre de leurs activités et interventions. Si le député se donne la peine de vérifier le dossier de l'accès à l'information du ministère des Finances, il constatera que rien ne cloche. Ce que nous faisons aujourd'hui est conforme à ce que nous avons fait depuis cinq ans et ne déroge en aucune façon à la Loi sur l'accès à l'information.

[Français]

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'ai vérifié les déclarations du premier ministre et du ministre des Finances et je veux en lire une. Durant la campagne de 1988, le premier ministre Mulroney disait que son gouvernement s'est occupé du déficit, et je le cite: «Toutes les promesses faites par les conservateurs respectaient et respecteront le cadre financier de Michael Wilson et tout a été calculé au sou près.» Si le premier ministre et le ministre des Finances disaient la vérité durant les élections, pourquoi, aujourd'hui, refusent-ils de rendre publics les documents qui prouveront si oui ou non les Canadiens ont reçu de ce gouvernement des réponses franches et ouvertes à leurs questions?

[Traduction]

M. Wilson (Etobicoke Centre): Monsieur le Président, dans l'exercice du gouvernement, nous avons divulgué, sur une vaste gamme de sujets, des informations qui démontrent que nous fournissons de la documentation «franche et ouverte», pour reprendre l'expression du député.

J'ai commenté à quelques reprises le problème dont il a été question pendant la campagne électorale. Mieux, je l'ai fait pendant et après cette campagne électorale.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question porte sur le même sujet. Comme la Chambre le sait pertinemment, le ministre avait promis de donner les renseignements en question le 10 octobre. Nous savons maintenant qu'hier, le ministre a rejeté les conseils que lui avait donnés son propre sous-